

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 17 et 18 octobre 2011**

**2011 DAC 233 - DPVI 133** Subventions avenant et convention avec l'association Ombre en lumière (11e).

**M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement et une subvention d'équipement à l'association Ombre en lumière (11e) ;

Vu l'avis du Conseil des 11e arrondissement en date du 10 octobre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD au nom de la 6e Commission ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 21.000 euros, dont 17.500 euros de la DAC au titre des projets culturels élaborés dans le cadre de la politique de la ville, 1.500 euros sur proposition de la Mairie du 11e arrondissement et 2.000 euros de la DPVI ainsi qu'une subvention d'équipement de 3.500 euros, sont attribuées à l'association Ombre en lumière 18, rue de l'Orillon Paris (11e). D09824 ; 14432

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle relative à l'attribution de la subvention de fonctionnement ainsi que la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement, dont les textes sont joints au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 24.500 euros, est ainsi répartie :

- 19.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture. 2011\_00855 ; 14432
- 2.000 euros sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, nature 6574, rubrique 020, ligne VF15001 provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers. 2011\_00857 ; 14432,
- 3.500 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, rubrique 33, nature 2042, ligne VE40003, provision pour subventions d'équipement au titre de la culture, mission 90010-99-010, n° d'individualisation : 11V00458DAC.